



Les décisions du Bureau en bref

12 mars 2025

Parc naturel régional du Pilat 12 mars 2025

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITÉS DES COMMISSIONS ANIMÉES PAR LE PARC

La Commission Révision de la Charte s'est réunie le 8 janvier 2025 pour prendre connaissance du rapport environnemental sur la version 2 de la Charte et préparer les 5 réunions publiques préalables à l'enquête publique sur la charte. Cette enquête se tiendra entre le 12 mars et le 11 avril :

<https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-pnr-pilat>.

APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT EN DIRECTION DES VILLES-PORTES POUR UNE PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU PARC À UN MAXIMUM DE 2 ÉVÈNEMENTS GRAND PUBLIC

Parmi les 4 candidatures reçues, le Bureau du Parc a validé la présence de l'équipe technique du Parc dans les deux événements ci-après :

- le forum des associations le 6 septembre à Saint-Martin-La-Plaine,
- la fête de la nature le 24 mai à La Ricamarie.

Il a accepté la proposition de Saint-Chamond d'inaugurer un nouveau sentier thématique financé dans le cadre du contrat signé entre le Parc et la Région et la réédition de la plaquette des 11 sentiers de randonnée de Saint-Chamond.

Il propose à Givors une conférence interactive sur ce qu'est

que le Parc à la médiathèque de Givors.

FONDS DE CONCOURS 2025 « SOUTENIR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX »

Le montant de ce fonds de concours s'établit à 60 000 € (crédit régionaux mobilisés dans le cadre du contrat de Parc) pour un soutien maximal de 15 000 € par commune ou ville-porte de moins de 10 000 habitants.

Le Bureau du Parc a retenu les projets suivants (sous réserve que la commune maître d'ouvrage soit en capacité de fournir des devis avant fin juillet 2025 et d'engager des travaux d'ici fin 2025) :

- la rénovation thermique d'un bâtiment à usage d'habitation appartenant à la Commune de Saint-Michel-sur-Rhône,
- la rénovation énergétique de la Salle des Gravieres appartenant à la Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf,
- la réhabilitation complète du Théâtre communal appartenant à la Commune de Doizieux,
- la rénovation énergétique de la Maison communale appartenant à la Commune du Bessat.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau a validé

- la signature de la convention cadre de quasi-régie et marché subséquent entre le Parc du Pilat et l'IPAMAC pour le projet de redynamisation de la fête de la pomme.
- la demande de renouvellement de l'agrément de service civique du Parc du Pilat auprès de l'État pour accueillir des volontaires sur la mission de suivi des sentiers balisés et de gestion de la fréquentation de sites emblématiques.
- le renouvellement de la convention entre la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et le Parc du Pilat sur le site de la Roche de l'Île pour maintenir le milieu ouvert en faveur d'espèces végétales.

DEMANDES DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- La demande de subvention en investissement auprès de la Région (Contrat de Parc) pour la réalisation d'études complémentaires (diagnostic structure, diagnostic amiante et plomb, test d'étanchéité à l'air des menuiseries du bâtiment partenaire et étude selon la méthode ThCe-ex) pour programmer les travaux de rénovation thermique de la Maison du Parc et pour rechercher des subventions pour leur réalisation.
- La demande de subvention en fonctionnement, auprès de la Région (Contrat de Parc) en complément d'une subvention déjà acquise de l'État (ANCT), pour que le Parc mène un programme d'actions en faveur de la valorisation touristique des patrimoines et des ateliers de tourisme durable.
- la réponse à l'appel à projets dédié aux espèces exotiques envahissantes du Département de la Loire pour la réalisation, par le Parc, de travaux de lutte contre le lagarosiphon et la restauration d'une mare à Saint-Pierre-de-Bœuf.
- Le portage, par le Parc, de la candidature du Pilat à l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional « Développer ensemble les itinéraires Saint-Jacques de Compostelle en amont du Puy-en-Velay » pour le compte de la Communautés de communes des Monts du Pilat et des Communes de Saint-Sauveur-en-Rue, Saint-Julien-Molin-Molette et Bourg-Argental.

Le Bureau du Parc a décidé de surseoir à la réalisation d'un schéma stratégique de développement des crêts du Pilat par l'ANCT pour laquelle la participation financière du Parc au taux de 40 % était sollicitée. En effet, la réalisation de cette étude à moins d'un an des élections municipales ne paraissait pas opportune.

FONDS DE CONCOURS 2025 – 2026 : REMISE EN ÉTAT DES SENTIERS DE RANDONNÉE NON REVÊTUS ET BALISÉS SUITE AUX INTEMPÉRIES DU 17 OCTOBRE 2024

Le Bureau du Parc a décidé que seraient éligibles à ce fonds de concours (soutien régional dans le cadre du contrat de Parc : subvention plafonnée à 80 % avec un plafond d'aide annuelle de 20 000 €) les 15 communes suivantes : Bessey, Bourg-Argental, Chavanay, Condrieu, Farnay, Loire-sur-Rhône, Longes, Lupé, La Chapelle-Villars, La Versanne, Pélussin, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Paul-en-Jarez et Véranne.

Ce fonds de concours s'élève à 113 675 € en 2025. Une nouvelle enveloppe, sous réserve d'approbation de la Région, pourrait être sollicitée en 2026.

Les projets seront instruits, au fil de l'eau, sur la base d'un dossier de demande de subvention complet transmis au Syndicat mixte du Parc avant fin juin 2025.

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'USAGE ET D'OUVRAGE POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE DE LA MAISON DU PARC

Le Bureau du Parc a validé un scénario de nouvelle configuration des locaux (rez de chaussée du bâtiment principal : inversion de l'espace muséographique et de l'espace salles de réunion ; 1^{er} étage du bâtiment partenaires : création d'une cuisine commune et repositionnement des bureaux loués à IPAMAC et au CBNMC entre le rez de chaussée et le 1^{er} étage de ce même bâtiment) et de rénovation énergétique. L'équipe pluridisciplinaire retenue en tant qu'assistante à maîtrise d'usage et d'ouvrage (AMU-O) pour la rénovation thermique de la Maison du Parc va pouvoir approfondir la programmation des travaux au regard de ce choix.

PROCHAINE RÉUNION DE BUREAU

Le 16 avril 2025 à 18h



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcdPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr